



## Liste des présents

Alexis PEREZ – CERTIVEA

Patrice DE CARNÉ – SBA

Jean CHAPPELIER – BNP Paribas Real Estate

Teddy CARONI – BTIB

Robin MAISCH – BNP PARIBAS IMMOBILIER

Benoit GRIGAUT – ARP Astrance

Louis PINON – VINCI Facilities

Thierry DJAHEL – SCHNEIDER ELECTRIC

Ingrid JOUVE – EIFFAGE

Franck YVET - WIT

Philippe PREVOST – LEGRAND

Eric L'HELGUEN – EMBIX

Denis MULLER – EMBIX

Jennifer DANIEL – EMBIX

Augustin JAFFARD - EMBIX

## Objet de la réunion

- Introduction : informations générales, présentation des avancées de R2S et passage du référentiel R2Gs au label – Patrice de Carné & Alexis Perez - Certivéa
- État des lieux des documents produits
- Présentation du document « Intégration R2S/R2G » et recueil des retours des membres de R2Gs et R2S
- Prochaines étapes et documents à venir

## Introduction

### i. Informations générales

- C'est le bon moment de communiquer sur le label R2Gs.
- Pour les universités d'été de la SBA (5-6 septembre 2018), l'objectif est de faire une présentation ainsi que de réaliser une plaquette de présentation.
- Alain Kergoat (SBA) revient vers EMBIX pour réaliser cette plaquette.

### ii. Présentation des avancées de R2S

- Le lancement officiel du label R2S, par Certivéa, a lieu mardi 26 Juin.
- Les retours d'expérience des 13 sites pilotes R2S ont permis de simplifier le label R2S. Le nombre d'exigences a été réduit (environ divisé par deux). Cela permettra la labélisation de plus de sites.

### iii. Passage du référentiel R2Gs au label

- Une réunion entre Certivéa, la SBA et EMBIX aura lieu le jeudi 19 Juillet pour amorcer le travail de passage du référentiel au label.

## État des lieux des documents produits

- Pour la liste des documents produits, se reporter au PowerPoint support du GT7.

Rappel : Lien vers le drive Ready To Grids où retrouver l'ensemble des documents produits dans le cadre du référentiel R2Gs : <https://drive.google.com/drive/u/1/folders/0B2BJNpfyu83OenN6Zm1YX0d0eUk>

## Présentation du document « Intégration R2S/R2G » et recueil des retours des membres de R2Gs et R2S

Se reporter au PowerPoint support du GT7 pour le document de présentation sur l'intégration R2S/R2Gs.

### i. Objectif de la note d'intégration R2S/R2Gs

Valider les exigences qui rentrent dans le périmètre de R2Gs

Envisager la saison 2 de R2S : l'objectif n'est pas de modifier le label R2S tel qu'il est aujourd'hui à quelques jours de sa publication. L'idée est de préciser l'articulation socle (R2S) / blocs métiers (ex : R2Gs), et d'envisager au moment de la sortie du label R2Gs, une évolution de R2S vers une saison 2, facilitant l'intégration avec R2Gs.

### ii. La sécurité informatique de l'architecture de communication

La proposition d'intégration est validée par le groupement.

- Les propositions de modification des exigences de R2S ont été effectuées dans la version du label R2S qui a été lancée le 26 juin 2018.

### iii. Gestion et traitement des données conformément aux recommandations CNIL et RGPD

La proposition de faire porter les exigences relatives à la conformité RGPD et CNIL au niveau de R2Gs est approuvée par le GT.

Il est attendu de préciser les attendus du document d'auto-certification et de renvoyer vers les documents clés de la CNIL.

Nous proposons que le document d'auto-certification doit préciser à minima :

- Les finalités et bénéfices des traitements réalisés
- La nature des données traitées
- La nature des traitements de données effectués
- Le/les (co)-responsables de traitements
- Les sources de risques (ex : matrice des risques présentant les événements redoutés, leur probabilité d'occurrence)
- Les mesures à prendre pour traiter ces risques

Nous proposons que les documents références publiés par la CNIL auxquels le référentiel R2Gs fait référence soient les suivants :

- Conformité compteurs communicants :  
[https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Pack\\_de\\_Conformite\\_COMPTEURS\\_COMM\\_UNICANTS.pdf](https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/Pack_de_Conformite_COMPTEURS_COMM_UNICANTS.pdf)
- Vue d'ensemble de la méthode d'analyse des risques :  
[https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/171002\\_fiche\\_risque\\_fr\\_cmjk.pdf](https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/171002_fiche_risque_fr_cmjk.pdf)
- Modèle d'analyse d'impact relative à la protection des données :  
<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-pia-2-fr-modeles.pdf>

En exploitation, ce document d'auto certification doit se traduire par une clause intégrée au(x) contrat(s) de fourniture de service.

#### iv. Les prescriptions en matière d'architecture de communication (1/2)

- Le groupe de travail approuve la volonté de faire porter les exigences en matière d'architecture et modes de communication par le socle R2S uniquement.
  
- En complément, le groupe de travail recommande qu'au niveau de R2S soit ajouté :
  - **Une exigence sur les API :**
    - Exiger de proposer des API ouvertes et documentées offrant des fonctionnalités en push et pull.
    - Dans le cas de point de comptage, *exiger que les données renvoyées par l'API pour les points de mesures comportent les informations suivantes :*
      - Identifiant capteur (identique à celui qui l'identifie dans le dictionnaire des points de données)
      - Unité
      - Mesure, sous la forme d'un couple (date, valeur)
        - Date et heure de mesure (format international conforme à la norme ISO 8601 : YYYY-MM-DDT hh:mm:ss.sss)
        - Valeur mesurée
  
  - **Une exigence sur le référencement des données :**
    - Exiger la tenue d'un dictionnaire exhaustif de l'ensemble des points (physique ou non) adressable via l'API :
    - Le dictionnaire a vocation à être plus large que le silo énergie, utile à R2Gs.
    - Le dictionnaire doit être mis à jour régulièrement (à minima tous les semestres)
    - Ce dictionnaire doit décrire chaque point adressable par l'API
    - Pour un point de mesure brut, le dictionnaire doit préciser :
      - *L'identifiant du compteur correspondant (adresse MAC) ;*
      - *Sa localisation dans le bâtiment ;*
      - *Une description de la grandeur mesurée ;*
      - *Son unité ;*
      - *Une plage de valeur de vraisemblance ;*
  
  - **Les deux exigences précédentes sont une condition sine qua none pour permettre de remplir les exigences du bloc métier R2Gs, i.e. :**
    - De réaliser un plan de comptage au niveau de R2Gs pour le calcul des données consolidées demandé pour l'obtention de R2Gs (voir document « *Données et modes de communication* » pour le détail de ces données)
    - De compléter les fonctionnalités et données accessibles via l'API exigées par le bloc métier R2Gs (ex : passer des consommations de chauffage par étage, à l'exigence de communication de la donnée de consommation du bâtiment via l'API inscrite dans le référentiel R2Gs).
  
- Enfin, le groupe de travail recommande à Certivéa de présenter les exigences du label R2S relatives à l'architecture et aux modes de communication selon les couches du modèle OSI pour améliorer la lisibilité par les sites voulant être labellisés R2S.

#### v. Exigence de service dans R2S

- L'exigence de service énergétique n'est pas conservée dans R2S pour son lancement le 26 Juin 2018. Le service de « mise en place d'une plateforme de suivi énergétique » permet d'obtenir des points bonus dans le label R2S.
- Le groupe de travail rappelle que R2Gs, tel qu'il est conçu, doit permettre ce service de plateforme de suivi énergétique. Cela semble difficile de mettre en place sur la seule base des exigences de R2S. **Faire mention de ce service dans le label R2S doit permettre d'inciter à poursuivre vers une labellisation R2Gs et non la court-circuiter.**

#### vi. Distinction entre bâtiment résidentiel et non résidentiel

- Le travail de déclinaison de R2S pour les bâtiments résidentiels va débiter.

### Prochaines étapes

#### i. Retour sur les documents (ou notes) martyr

Les nouveaux membres de la SBA et/ou participants aux groupes de travail R2Gs sont invités à formuler des remarques sur l'ensemble des documents produits pour les enrichir de leur vision.

L'ensemble des membres de R2Gs et R2S est invité à émettre des avis et remarques sur les documents du GT7

- Note d'intégration : 2018 06 07 - R2Gs - Intégration R2S / R2G
- Support du GT7 : 2018 06 21 - GT7 - Intégration R2S / R2G
- CR du GT7 : présent document

Envoi des commentaires par mail à [eric.lhelguen@embix.fr](mailto:eric.lhelguen@embix.fr) ou [denis.muller@embix.fr](mailto:denis.muller@embix.fr) **avant le 17 Juillet.**

#### ii. Réunion de travail sur le passage du référentiel au label

- Réunion entre Certivéa / SBA / EMBIX
- Jeudi 21 Juillet

#### iii. Déclinaison document Données et modes de communication par réseaux (grids)

- Proposition des annexes courant Août par EMBIX

#### iv. Prochain GT : GT8 Valeur ajoutée bâtiment R2Gs

- Rentrée 2018
- Informations à venir